

## Attribution du marché de fourniture et d'acheminement en gaz naturel

**Date de la convocation du conseil municipal** : le jeudi 23 juin 2022

**Date et heure du conseil municipal** : le lundi 27 juin 2022 à 20h

**Lieu du conseil municipal** : Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, 7 rue du Carteron

**Président de séance** : Emmanuel TERRIEN

**Secrétaire de séance** : Laurent LEYGONIE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 19

**Nombre de conseillers municipaux représentés** : 4

**Nombre de votants** : 23

**PRÉSENTS** : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjointes au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, BROSSARD Françoise, COUTAREL-LORIEU Martine, PREL Elisabeth, STERCHI Charles (arrivé à 20h50), HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, PINSON Hélène (arrivée à 20h11), Conseillers Municipaux.

**REPRÉSENTÉS** : WILLIAMS Frédéric donne pouvoir à Jean-Christophe LOEZ ; PERIER Julien donne pouvoir à Elisabeth PREL ; TETEREL Jérémy donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN ; MARCHAIS Violette donne pouvoir à Emmanuel TERRIEN.

### Exposé

Monsieur le Maire rappelle l'historique :

La Commune adhérait jusqu'à présent au marché groupé UGAP. Ce dernier se renouvelait tous les 2 ans. Toutefois lors de la dernière période de positionnement, la Commune a raté l'échéance de réinscription. Cela n'a pas de conséquences financières a priori car le marché est très tendu depuis fin février eu égard au contexte géopolitique actuel (fortes tensions entre la Russie et l'Occident sur fond de guerre en Ukraine). L'opérateur Gaz De Bordeaux retenu par l'UGAP a d'ailleurs proposé des prix très élevés à l'occasion du dernier renouvellement du marché groupé.

Après discussions avec Nantes Métropole, la Commune envisage d'intégrer le groupement que l'intercommunalité organise pour ses Communes membres. Toutefois cela ne peut être effectif avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est donc nécessaire de trouver un fournisseur sur 18 mois : du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2023.

Eu égard aux prix exceptionnellement élevés et à la volatilité des cours mondiaux de gaz naturel, la Commune qui déboursait jusqu'à présent 35 000 € pour ce poste de dépense, a dû effectuer une publicité au BOAMP (Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics), ce qui est obligatoire pour les marchés supérieurs à 90 000€ HT.

Monsieur le Maire expose les caractéristiques principales du marché de fourniture et d'acheminement en gaz naturel de la Commune :

Envoyé en préfecture le 29/06/2022  
Reçu en préfecture le 29/06/2022  
Affiché le   
ID : 044-214400947-20220627-2022\_03\_14-DE

- Sites communaux concernés répartis en 4 points de livraison :
  - o l'école publique, l'hôtel de ville, le périscolaire et restaurant scolaire,
  - o la salle culturelle,
  - o le complexe sportif,
  - o l'église et le presbytère.
- Le prix est scindé en trois parties :
  - o L'abonnement annuel (exprimé en € HT) qui correspond aux coûts d'utilisation des réseaux. Il est payé quelle que soit la consommation effective (services inclus) et peut être révisé par les pouvoirs publics.
  - o Le coût unitaire annuel (Terme quantité), exprimé en €/Mwh, qui s'applique aux consommations effectives de chaque point de livraison. Ce coût est fixe pour la durée du marché.
  - o Les taxes réglementaires en vigueur (tva, contribution...) pouvant là aussi évoluer en fonction des décisions des pouvoirs publics.
- Le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 18 mois avec une date limite au 31/12/2023.

La consultation a donc été mise en ligne le 16 juin 2022 et publiée le même jour sur le site du BOAMP. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 27 juin 2022 (pour atteindre 10 jours minimum de publicité).

Deux sociétés ont répondu : ENGIE et TALENERGIES.

Après analyse des offres, il apparaît que la société TALENERGIES est en position favorable : elle est en première position sur le critère prix (70 points sur 70) et ex-aequo sur le critère valeur technique (29 points sur 30). Le coût unitaire du MWh permettant de départager les sociétés sur le critère prix s'élève à 131,83 € HT (contre 135,04 € pour ENGIE).

Cela est en très forte hausse par rapport au marché précédent (22€ HT / MWh jusqu'alors).

En termes de budget :

- Le coût du marché de fourniture de gaz sur l'exercice 2021 a été de 35 328,57 € TTC pour une consommation d'environ 550 MWh.
- A consommation équivalente, la facture pour une année entière s'élèverait à 81 380,96 € HT et 102 851,57 € TTC.
- Sur 18 mois, le surplus que la Commune supporterait serait donc de 101 284,51 € TTC.

### Ceci étant exposé

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

**Vu** les seuils en vigueur pour les procédures de mise en concurrence et publicité des marchés publics ;

**Vu** la consultation publiée le 16 juin 2022 sur le site du BOAMP conformément à la réglementation en vigueur ;

**Considérant** l'obligation pour le Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution des marchés publics supérieurs à 89 999,99 € HT, le Maire n'ayant pas délégué au-delà de ce montant ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** le marché public de fourniture et d'acheminement en gaz naturel pour la Commune de Mauves sur Loire à la société TALENERGIES, dans les conditions reprises ci-dessus et ce, pour un

coût unitaire fixe de 131,83 € / MWh sur toute la durée du marché  
décembre 2023,

Envoyé en préfecture le 29/06/2022  
Reçu en préfecture le 29/06/2022  
Affiché le  
ID : 044-214400947-20220627-2022\_03\_14-DE

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à la passation dudit marché.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 27 juin 2022

Le Maire,  
Emmanuel TERRIEN,



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le



ID : 044-214400947-20220627-2022\_03\_14-DE